



## **Compte rendu du Comité Départemental d'Action Sociale du 23 janvier 2018**

Le comité Départemental de l'action sociale du Pas-de-Calais s'est réuni le 23 janvier 2018 à 9h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais à Arras, en présence de la présidente Madame Marie-Odile DEGOND, de la déléguée Madame Béatrice GAUDRILLET et des secrétaires départementales Madame Marie Bernadette BAYART et Madame Véronique NAVARETTE.

Avant l'ouverture du CDAS, la commerciale de la société GRAIN DE SABLE qui organise l'arbre de Noël de cette année, a proposé le spectacle « Tour du monde en 80 jours » à la place de « Christmas show ». Ce nouveau spectacle, bien que plus cher au départ, sera facturé au même prix que ceux des années précédentes.

Cette offre est intéressante mais nous n'avons à ce jour aucune information, ni visuel. Nous nous positionnerons avant la fin de la semaine.

Madame DEGOND a ouvert la séance par l'ordre du jour.

- Approbation du procès verbal du CDAS du 27 avril 2017,
- Approbation du procès verbal du CDAS du 12 septembre 2017,
- présentation de la cartographie des restaurants,
- restitution des audits 2017 de la DDFIP 62 sur la restauration,
- restitution des analyses sur la restauration à Bruay, Ecuire, Lillers et Saint Pol sur Ternoise,
- Points techniques : travaux, matériel, logiciel de caisse,
- résultat de l'enquête sociale sur la partie restauration,
- questions diverses

## **Approbation du procès verbal du CDAS du 27 avril 2017 et du 12 septembre 2017**

Les 2 procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité

### **Présentation de la cartographie des restaurants**

Monsieur Philippe ROYER a passé un diaporama présentant un diagnostic de la cartographie des restaurants.

Celui-ci a été établi à partir de la note du Secrétariat Général du 17 mai 2017 sur 4 points :

- la gestion,
- le fonctionnement,
- les tarifs,
- le personnel.

Ce diagnostic est un des composants de la qualité de vie au travail. Au niveau national, il existe 281 restaurants administratifs dont 30 gérés directement par l'AGRAF (Paris et périphérie). La fréquentation de ces derniers y est faible et présentent des problèmes financiers et de fonctionnement. Le choix de fonctionner en association est issu de l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13/07/83. Le Secrétariat Général prend en charge l'achat de matériels neufs et la DDFIP en assure l'entretien et la réparation via une convention tripartite.

Les associations fonctionnent avec :

- des participations directes via la subvention interministérielle, l'aide au petite structure versée par le Secrétariat Général, et via des frais fixes de personnels assurés par la DDFIP.
- des participations indirectes comme les travaux et l'achat de matériels.
- des crédits d'heures.

Les tarifs sont fixés par les associations et non par la direction. Le personnel est fourni par le prestataire depuis la disparition des agents Berkani. Il faut au moins 60 rationnaires (DGFIP) par jour pour que la Direction puisse fournir un agent à temps plein. Nous en sommes loin dans notre département.

### **Restitution des audits 2017 de la DDFIP 62 sur la restauration :**

Trois audits ont eu lieu en 2017. Elles ont établi une appréciation globalement favorable sur la situation comptable. Cependant, certains statuts sont à revoir car trop anciens. La mise en concurrence des divers prestataires reste insuffisante et les frais de personnels élevés.

## **Restitution des analyses sur la restauration à Bruay, Ecuire, Lillers et Saint Pol sur Ternoise :**

Il ressort de cette restitution, le même constat. A savoir les difficultés de gestion des restaurants administratifs par les bénévoles des associations. Lorsqu'un restaurant vient à fermer, les agents bénéficient de titres restaurants et de la mise en place d'un coin repas à la seule condition que d'autres solutions (convention, ...) ne soient pas possibles.

Sur les sites de Bruay et Lillers qui reçoivent des stagiaires, une solution doit être apportée afin de simplifier leur gestion au moment des périodes de stage. Un groupe de travail sera organisé afin de revoir les règles des marchés publics qui reste un souci pour les présidents d'association.

Sur Ulysse 62, dans le cadre de ALD2, un rappel sera fait via le témoignage d'un président d'une association, sur les règles liées à la restauration administrative.

Se pose également le problème des terminaux de carte bleue. En effet l'abonnement est à la charge de la Direction alors que l'appareil et les frais bancaires sont à la charge des associations. Ce type de paiement est trop lourd pour que les associations y aient recours. Notons cependant que les associations seront dans l'obligation de passer à la facturation dématérialisée d'ici 2020. Un accompagnement serait utile.

### **Points techniques : travaux, matériel, logiciel de caisse :**

La mise à jour des logiciels de caisse, telle que réalisée à Arras et Béthune, est en cours dans les autres sites. Le coût de cette mise à jour est prise en charge par la Direction.

### **Questions diverses :**

#### 1) Coins repas :

Le sujet n'a pas été abordé lors de ce CDAS car une opération sur ce thème sera mise en place.

Peut-on avoir une liste du matériel autorisé dans les coins repas ? Notamment pour les douaniers afin qu'ils sachent ce qu'ils sont en droit de réclamer au moment du renouvellement du matériel.

#### 2) Salon CE du 20 et 21 février :

L'accord de la Direction avait été donné afin que les OS accompagnent les membres de la délégation de l'action sociale du 62 pour y participer.

Quel jour est choisi, qui vient ?

Une personne par OS peut accompagner.

La date du 21 février est privilégiée (CDAS le 22).

Le salon se tient à Lille et l'entrée est gratuite.

#### 3) Diverse info :

L'ALPAF a conclu une convention avec le crédit social fonctionnaire pour tous ses prêts.  
L'information va être diffusée via la messagerie.

Le CESU 6- 11 ans est peu utilisé dans le Pas-de-Calais (11%). Soit les enfants ne vont pas à la garderie, soit le prestataire ne prend pas les CESU.

Le budget CALL 2018 est fixé à 94 929€, c'est 911 € de moins qu'en 2017.

La subvention interministérielle est fixée à 1,24 €.

L'harmonisation tarifaire est fixée à 5,65 €

Les chèques cadeaux « Arbre de Noël » pour 2018 seront dématérialisés. Les délégations n'ont plus le droit de détenir des valeurs dans leur service.

Il en est de même pour le projet des « coupons sports ». Or, ACTOBI, le prestataire peut effectuer la distribution des valeurs.

**En l'absence d'autres questions, Madame DEGOND a levé la séance.**

Encore une fois, ce CDAS spécifique sur la restauration n'a pas répondu à toutes les questions sur les problèmes de gestion des restaurants administratifs. On reste sur des constats, les vraies solutions ne sont pas apportées.

Les présidents d'association présents à ce comité sont repartis avec leurs problèmes.

Le seul point positif est que la Direction a enfin pris conscience des soucis rencontrés par les bénévoles. Quelles solutions apporte-t-elle pour y palier ?